

Professeur(e) ressource coordonnateur départemental « Troubles du spectre de l'autisme » (TSA)

📌 **Situation administrative**

Poste à temps complet, incompatible avec un temps partiel,

Enseignant nommé à titre définitif,

Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).

📌 **Le cadre de la fonction**

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme, la mesure 5 issue du plan autisme, autorise la création de postes d'enseignants ressources coordonnateurs départementaux. Ces professeur(e)s coordonnateurs, spécialisés « Troubles du spectre de l'Autisme » (TSA) sont des enseignants spécialisés chargés d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public. Ils interviennent directement auprès des enseignants scolarisant dans leurs classes des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Le professeur coordonnateur (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IENA-ASH dont il est un collaborateur direct, dans le cadre des actions du pôle ressource ASH.

Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

📌 **Les missions**

1. Conseil et accompagnement des personnels enseignants et AESH :

➔ « Proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève » :

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement,
- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves porteurs de TSA,
- Il participe à l'évaluation, à l'analyse des besoins et à la mise en œuvre des adaptations et des aménagements pédagogiques,
- Il prend part aux équipes éducatives (EE), aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) chaque fois que cela est nécessaire, en lien direct avec les personnels des écoles et des établissements et les enseignants référents de scolarité (ERS),
- Il participe aux groupes d'expertise ASH du département,
- il est membre actif du pôle ressource.

2. Elaboration et mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires

- Accompagner les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les enseignant(e)s dans le renforcement de l'accueil des élèves porteurs de TSA, y compris dans les PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé),
- En lien avec l'ERUN de la circonscription, il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA,
- Il participe à des groupes de travail et à des actions innovantes visant la mise en œuvre de l'école inclusive,
- Il élabore des outils adaptés aux élèves avec TSA.

3. Interventions en formation initiale et continu

- Il prend une part active, dans le cadre de ses missions de coordonnateur TSA, à la formation départementale des enseignants inscrites au PDF,
- Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales (FIL).

📌 **Compétences, connaissances et aptitudes :**

- Disponibilité, sens du service (loyauté, diplomatie et confidentialité) et respect auprès des enseignants,

- Connaissance et compréhension du système éducatif, des enjeux et des réformes actuelles,
- Sens de l'organisation et maîtrise des TICE.
- Posséder une connaissance avérée des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles émanant de la Haute Autorité de Santé,
- Posséder une bonne connaissance des textes législatifs et règlementaires en lien avec le handicap et l'autisme en particulier,
- Connaître les différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la MDPH,
- Être capable de travailler en équipe, à l'intérieur de dispositifs souples et en partenariat,
- Être organisé(e) et disponible,
- Avoir le sens des relations humaines, faire preuve de bienveillance
- Savoir organiser et animer une réunion, un groupe de travail ou une formation,
- Posséder une sens de l'organisation et de la maîtrise des TICE,
- Faire preuve de disponibilité souvent au-delà du cadre ordinaire des heures scolaires,
- Posséder des qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

📌 Conditions de recrutement

- Posséder une expérience d'enseignant(e) spécialisé(e),
- Être titulaire du CAPA-SH, du CAPPEI ou du 2CA-SH (personnels du second degré),
- S'engager à travailler sur un temps plein (poste incompatible avec un temps partiel),
- Être en mesure de se déplacer sur l'ensemble du département du Lot.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif
Connaissances du système éducatif, des textes actuels, des évolutions, des perspectives...
Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative
Connaissances relatives à la formation initiale et continue des enseignants
Connaissances des dispositifs de formation et les concepts relatifs à la formation pour adultes.
2. Dans le domaine pédagogique et didactique
Connaissances des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
Capacités à analyser les situations professionnelles
Aptitudes à analyser une situation complexe et à apporter des solutions pertinentes et efficaces.
Connaissances des processus et des théories des apprentissages scolaires
Connaître les différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la MDPH
Aptitudes relatives à la mise en œuvre d'une ingénierie de la formation
3. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle
Capacité d'écoute et d'échange
Capacités à travailler en équipe
Capacités à l'adaptation
Qualité de l'expression
Aptitude à la communication
Capacités d'écoute
Sens des responsabilités et de l'initiative
Sens de la représentation du système éducatif

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à la circonscription de Cahors 1 : iencahors1@ac-toulouse.fr (avec copie à la division des personnels : ddp46@ac-toulouse.fr) jusqu'au 17 mai 2020. La commission d'entretien aura lieu le 20 mai 2020 à la D.S.D.E.N. du Lot. Elle pourra éventuellement se dérouler en visioconférence au regard de l'évolution de la situation sanitaire.